

Les sociétés Ecclesia Dei, trente ans après

Publié le 24 février 2022 · Abbé Hervé Gresland · 10 min de lecture



L'un des effets du motu proprio Traditionis custodes a été de produire de la part des sociétés Ecclesia Dei un concert d'adhésion au concile Vatican II et une reconnaissance de la bonté du novus ordo. Cette approbation fragilise encore davantage la situation de ces sociétés.

Créée en 1988 par le pape Jean-Paul II à la suite du sacre de quatre évêques par Mgr Lefebvre, la Commission *Ecclesia Dei* avait pour mission officielle de « faciliter la pleine communion ecclésiale » de ceux qui se séparaient alors de la Fraternité fondée par Mgr Lefebvre, tout en « conservant leurs traditions spirituelles et liturgiques ».

Sa mission officieuse, Mgr Lefebvre l'avait dévoilée : la Commission *Ecclesia Dei*, avait-il expliqué avec clairvoyance, « est chargée de la récupération des traditionalistes pour les soumettre au Concile »^[1]. Le temps lui a donné amplement raison.

Pour obtenir la reconnaissance canonique de l'Eglise conciliaire, les communautés *Ecclesia Dei* ont accepté de se taire sur les erreurs et scandales doctrinaux de la hiérarchie ecclésiastique, voire de les justifier. Elles ne dénoncent pas la nocivité de la nouvelle messe, du nouveau code de droit canonique, du dialogue interreligieux, de la liberté religieuse, etc., et leur contradiction avec l'enseignement traditionnel de l'Eglise. Ce silence est le prix à payer pour être reconnues officiellement et pouvoir exercer un ministère dans les diocèses.

En privé, certains membres de ces communautés reconnaissent les ravages du modernisme triomphant dans l'Eglise. Mais en public, ils sont muets sur les causes de la destruction de la foi dans les âmes, qu'ils ont pourtant comme tout prêtre le devoir de dénoncer et de combattre.

Mgr Lefebvre le prédisait déjà : « *Quand ils disent qu'ils n'ont rien lâché, c'est faux. Ils ont lâché la possibilité de contrer Rome. Ils ne peuvent plus rien dire. Ils doivent se taire étant donné les faveurs qui leur ont été accordées. Il leur est maintenant impossible de dénoncer les erreurs de l'Eglise conciliaire* »^[2].

« *S'ils n'ont pas dit explicitement : nous acceptons le Concile et tout ce que Rome professe actuellement, implicitement ils le font. En se mettant entièrement dans les mains de l'autorité de Rome et des évêques, ils seront pratiquement obligés d'en arriver à être d'accord avec eux* »^[3].

Le mécanisme de la dérive

Quand on donne un enseignement qui, sans positivement approuver les erreurs modernistes, ne les condamne plus, petit à petit le jugement sur la crise de l'Eglise dégénère. Cette compromission amène inévitablement à relativiser la portée des erreurs modernistes, à ne plus bien distinguer l'erreur et le mal.

Dom Gérard, supérieur du monastère du Barroux, avait déclaré que la reconnaissance de son monastère par Rome n'était accompagnée « d'aucune contrepartie doctrinale ou liturgique », et que « nul silence ne serait imposé à sa prédication antimoderniste »^[4]. Las ! La chute fut rapide. Quelques années plus tard, le monastère du Barroux se faisait le défenseur du concile Vatican II et de la liberté religieuse. Il publiait en 1993 un ouvrage *Oui ! le Catéchisme de l'Eglise catholique est catholique !* en réponse à la Fraternité Saint-Pie X qui voyait en lui l'exposé de la foi de l'Eglise conciliaire. Et dom Gérard devait déclarer : « *Nous acceptons tout le Magistère de l'Eglise, d'hier, d'aujourd'hui et de demain* »^[5].

C'est qu'il est très difficile de demeurer intègre dans un milieu contaminé. L'homme est influencé profondément par le milieu dans lequel il vit. Il y a là une loi inscrite au plus profond de la nature humaine, l'homme étant fait pour vivre en société.

Les prêtres spécialement sont réduits au silence par les rouages de la machinerie ecclésiastique. Le prêtre rallié est tiraillé entre son désir de bien faire, et son obéissance à l'évêque du lieu et au pape. Ses sermons s'en ressentent obligatoirement. La table de presse, les revues aussi. Par sa soumission publique à la hiérarchie, il trompe les âmes en faisant croire que la situation de l'Eglise est normale ; il ne dit pas publiquement que l'Eglise conciliaire met la foi des fidèles en danger ; il ne prêche pas que la nouvelle messe est mauvaise, dangereuse pour la foi. De fait,

ces sociétés préfèrent la messe traditionnelle, mais pas pour des motifs de foi ; elles admettent la légitimité du nouveau rite, et que la vraie messe soit la forme « extraordinaire » du rite romain.

« Tels que nous sommes »

Le supérieur de la Fraternité Saint-Pierre en France déclarait il y a quelques années : « *Quel encouragement de nous voir ainsi acceptés par l'Eglise, par la bouche du Souverain Pontife, tels que nous sommes, tels que nous avons été fondés, tels que nous avons été reconnus lorsque le Saint-Siège nous a érigés comme société de vie apostolique de droit pontifical* »^[6].

« Acceptés tels que nous sommes » : c'est ce qu'il veut croire, mais dès le départ ils ont été acceptés tels que Rome espérait qu'ils allaient devenir à la longue.

Dès 1988 le cardinal Decourtray, président de la Conférence des évêques de France, déclarait devant tous ses collègues : « *Il est clair qu'ils doivent progresser sur le chemin de l'adhésion véritable au Concile dans sa totalité* »^[7].

Rome est patiente, elle a pris son temps, celui d'une génération. Là encore Mgr Lefebvre l'avait dit : « *Ils iront doucement, lentement, mais sûrement* »^[8].

En 2021, une nouvelle étape

Dans un [article précédent](#), nous avons vu la décision prise par le pape François en juillet dernier^[9] de restreindre et marginaliser au maximum la célébration de la messe traditionnelle.

François rappelle que la célébration du rite ancien est subordonnée à l'adhésion pleine et entière au concile Vatican II et à tout le magistère post-conciliaire, qui est un impératif pour tous. Les évêques devront veiller à ce que les groupes qui seront encore autorisés à utiliser l'ancien rite « *n'excluent pas la validité et la légitimité de la réforme liturgique, des dispositions du Concile Vatican II et du Magistère des Souverains Pontifes* »^[10]. Les prêtres et les sociétés qui, par concession, gardent encore la messe traditionnelle, doivent donner des marques tangibles d'alignement, par exemple en prenant part aux offices avec la nouvelle messe.

Le pape Benoît XVI l'avait déjà dit clairement : « *Pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté* »^[11]. La différence avec François est que celui-ci est autoritaire et prend les moyens d'être obéi.

Quant aux évêques, ils veulent que ces communautés soient plus « solubles » dans la réalité et la vie des diocèses.

La réaction des sociétés concernées

L'un des effets produits par le *motu proprio*, et qui était certainement visé, a été de produire de la part des sociétés *Ecclesia Dei* un concert d'adhésion au concile Vatican II et une reconnaissance, non seulement de la validité, mais aussi de la bonté du *novus ordo*. Cette approbation fragilise

encore davantage la situation de ces sociétés, et rend de plus en plus difficile toute critique du Concile, ou encore leur refus de célébrer ou de concélébrer de temps à autre la nouvelle messe.

La situation vécue par la Fraternité Saint-Pierre à Dijon, où l'exigence de la concélébration a été brandie par l'évêque, Mgr Roland Minnerath, pour justifier l'exclusion de la société du diocèse, risque de se reproduire.

Un diocèse regardé en France avec attention, celui de Paris, a tracé sa ligne de conduite. Par une lettre du 8 septembre, l'archevêque Mgr Michel Aupetit a fixé les règles d'application du motu proprio *Traditionis custodes* dans son diocèse. Il réduit de façon drastique le nombre de sanctuaires dans lesquels la messe traditionnelle pourra désormais être célébrée : seulement cinq églises de la capitale, quand jusqu'ici elle était célébrée dans une quinzaine de lieux. « *Pourront y célébrer selon l'ancienne forme, les prêtres qui en ont reçu la mission écrite de ma part.* » Et il ajoute : « *Je souhaite, pour favoriser davantage la communion, que les prêtres appelés soient ouverts aux deux missels* ». En clair, cela signifie la célébration, au moins occasionnelle, de la nouvelle messe.

Quel sera le sort des communautés *Ecclesia Dei* ?

Les « ecclésiadéistes » ont eu beau donner quantité de signes de soumission, allant jusqu'à justifier la liberté religieuse ou la réunion d'Assise, louant « saint » Jean-Paul II... : rien n'y fait. Quels que soient les concessions qu'on fait à la Révolution, les gages qu'on lui apporte, celle-ci n'est jamais satisfaite. Elle en veut toujours plus, et broie ceux qui pensent pouvoir collaborer avec elle, montrant leur méconnaissance des processus révolutionnaires.

Voyant que le piège se referme, les Instituts *Ecclesia Dei* vont-ils se ressaisir ? Ou bien, pour sauver leur tête, vont-ils courber un peu plus l'échine ? Malheureusement leur attitude depuis trente ans laisse peu d'espoir.

Réunis le 31 août dernier, douze supérieurs de ces Instituts installés en France ont signé une lettre commune dans laquelle ils font part de leur réaction au motu proprio *Traditionis custodes* du pape François.

Ils protestent de leur adhésion au Magistère de Vatican II et d'après, et se tournent vers les évêques de France, dans un langage pathétique et larmoyant, afin d'implorer leur compréhension et leur miséricorde. « *Pas un mot sur la nocivité foncière de la nouvelle messe de Paul VI. Pas un mot sur les fruits amers du Concile. Pas un mot sur l'accélération consternante de la crise de l'Eglise sous le pape François* »^[12].

Pour conserver la messe traditionnelle, les douze supérieurs revendiquent le « charisme » propre de leurs sociétés, qui les autorise à faire exception. Mais si nous voulons la messe traditionnelle, ce n'est pas égoïstement pour nous, c'est pour toute l'Eglise ! Et nous ne luttons pas seulement pour la messe traditionnelle, mais pour la foi catholique, la doctrine immuable, la morale et les sacrements de toujours, et donc contre les erreurs qui s'y opposent.

La situation présente nous montre une nouvelle fois que la seule position vraie et solide est celle de la Fraternité Saint-Pie X. Une position qui ne varie pas, c'est ce qui lui donne sa crédibilité.

Source : La Couronne de Marie n°103

Notes de bas de page

1. Entretien à Radio Courtoisie, le 22 novembre 1989.
2. Entretien avec Mgr Marcel Lefebvre, *Fideliter* n° 79 de janvier-février 1991.
3. Conférence à Flavigny, décembre 1988 ; *Fideliter* n° 68, mars-avril 1989.
4. Déclaration du 18 août 1988.
5. *Ouest- France* des 11-12 février 1995.
6. M. l'abbé Ribeton, sermon du 16 novembre 2013, à l'occasion des 25 ans de la Fraternité Saint-Pierre.
7. Discours devant l'assemblée plénière des évêques à Lourdes, le 22 octobre 1988.
8. Conférence à Flavigny, décembre 1988 ; *Fideliter* n° 68, mars-avril 1989.
9. Par le motu proprio *Traditionis custodes* du 16 juillet.
10. Article 3 § 1 du motu proprio.
11. Lettre à tous les évêques, 7 juillet 2007.
12. Abbé Gleize, *La Porte Latine*, 3 septembre 2021.

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/ecclesiadeisme/les-societes-ecclesia-dei-trente-ans-apres

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France